

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

TUNISIE LEASING

Siège social : – Tunis.

Le groupe **TUNISIE LEASING –TL-**, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2004 tels qu'ils ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 mai 2005. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, **AMC Ernst & Young Noureddine HAJJI**.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2004

(exprimé en dinars)

	31 Décembre			31 Décembre		
	Notes	2004		2003	Notes	2004
ACTIFS			CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
ACTIFS NON COURANTS			CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations incorporelles		2 139 247	Capital social		20 000 000	17 500 000
Moins : amortissements		(1 354 389)	Réserves consolidées		16 980 149	18 594 099
		784 858				
Immobilisations propres		8 042 422	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		36 980 149	36 094 099
Moins : amortissements		(2 215 598)	Résultat consolidé		3 592 754	3 629 679
		5 826 824				
Immobilisations destinées à la location		487 752 354	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	9	40 572 903	39 723 778
Moins : amortissements		(275 026 541)				
Moins : provisions		(5 763 888)	INTERETS MINORITAIRES	10	2 989 735	2 688 237
	5	206 961 925				
Titres mis en équivalence		9 469 086	PASSIFS			
Autres immobilisations financières		5 202 916	PASSIFS NON COURANTS			
Moins : provisions		(168 370)	Emprunts	11	115 445 452	100 980 907
	6	14 503 632	Autres passifs financiers		3 650 388	3 095 793
Total des actifs immobilisés		228 077 239	Provisions	12	2 474 538	1 986 137
Autres actifs non courants		672 924	Passifs d'impôts différés	13	384 644	615 435 *
Actifs d'impôts différés	13	582 949	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		121 955 022	106 678 272
		434 159 *				
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		229 333 112	PASSIFS COURANTS			
ACTIFS COURANTS			Fournisseurs et comptes rattachés		8 602 220	10 700 954
Clients et comptes rattachés		17 009 515	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	8	16 053 676	14 441 346
Moins : provisions et produits réservés		(12 323 477)	Autres passifs courants		12 438 293	11 442 605
	7	4 686 038	Concours bancaires et autres passifs financiers	14	97 152 231	102 385 211
Acheteurs factorés		56 012 888	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		134 246 420	138 970 116
Moins : provisions		(1 727 521)	TOTAL DES PASSIFS		256 201 442	245 648 388
	8	54 285 367				
Autres actifs courants		3 233 133				
Placements et autres actifs financiers		4 261 688				
Liquidités et équivalents de liquidités		3 964 742				
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		70 430 968				
TOTAL DES ACTIFS		299 764 080	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		299 764 080	288 060 403
		288 060 403			288 060 403	

* Données retraitées pour les besoins de comparabilité (voir Note 13)

TL (suite)

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1er janvier au 31 DECEMBRE 2004
(exprimé en dinars)

	Notes	31 Décembre	
		2004	2003
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus bruts de leasing	15	114 278 509	104 110 466
Revenus du factoring	16	5 313 524	5 119 071
Intérêts de retard	15	925 952	1 171 643
Variation des produits réservés	15	165 976	(201 863)
Dotations aux amortissements des immobilisations en location	15	(93 322 545)	(84 133 444)
		<u>27 361 416</u>	<u>26 065 873</u>
<u>Total des produits d'exploitation</u>			
CHARGES FINANCIERES NETTES	17	<u>(13 776 693)</u>	<u>(13 046 559)</u>
PRODUITS DES PLACEMENTS		<u>343 571</u>	<u>229 147</u>
PRODUITS NETS		<u>13 928 294</u>	<u>13 248 461</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel		(2 971 030)	(2 767 385)
Autres charges d'exploitation		(2 749 976)	(2 577 932)
Autres produits d'exploitation		302 153	154 935
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	18	(3 063 780)	(2 512 165)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres et aux provisions pour risques divers		(1 142 254)	(776 773)
		<u>4 303 407</u>	<u>4 769 141</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION			
Autres gains ordinaires		260 481	129 497
Autres pertes ordinaires		(77 982)	(276 606)
		<u>4 485 906</u>	<u>4 622 032</u>
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES			
Impôts différés		391 173	353 071
Impôts exigibles		(1 318 343)	(1 057 836)
		<u>3 558 736</u>	<u>3 917 267</u>
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES			
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	6	476 586	144 259
		<u>4 035 322</u>	<u>4 061 526</u>
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			
Part revenant aux intérêts minoritaires	10	(442 568)	(431 847)
		<u>3 592 754</u>	<u>3 629 679</u>
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE			

TL (suite)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinars)

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	133 344 921	120 174 211
Encaissements reçus des acheteurs factorés	151 355 997	141 345 732
Financement des adhérents	(150 419 203)	(133 724 887)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(6 798 073)	(5 276 092)
Intérêts payés	(12 503 535)	(12 587 220)
Impôts et taxes payés	(5 454 831)	(7 428 883)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations destinées à la location	(122 622 214)	(110 416 558)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations destinées à la location	6 850 090	5 013 868
Autres flux de trésorerie	88 814	(967 628)
	<u>(6 158 034)</u>	<u>(3 867 457)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(783 922)	(4 097 183)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	71 190	117 078
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(2 386 227)	(3 449 766)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	2 488 765	1 594 436
	<u>(610 194)</u>	<u>(5 835 435)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'action	156 347	0
Dividendes et autres distributions	(2 916 547)	(2 564 163)
Encaissements provenant des emprunts	69 684 464	91 029 000
Remboursement d'emprunts	(55 012 182)	(77 607 091)
Flux liés au financement à court terme	(618 824)	(10 458 635)
	<u>11 293 258</u>	<u>399 111</u>
Incidences des variations des taux de participation sur les liquidités et équivalents de liquidités	<u>39 227</u>	<u>(172)</u>
Variation de trésorerie	<u>4 564 257</u>	<u>(9 303 953)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	(8 288 618)	1 015 335
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(3 724 361)	(8 288 618)

TL (suite)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2004**

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE « TUNISIE LEASING »**1-1 : Structure juridique des sociétés du groupe**

Le groupe « **Tunisie leasing** » est composé principalement de sept sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

La société « **Tunisie Leasing** » a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage », a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 20.000.000 divisé en 2.000.000 actions de D : 10 chacune. Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

Le placement de titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;

La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;

La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;

Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de « Tunisie Valeurs » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 5.000.000, divisé en 50.000 actions de D : 100 chacune. Le montant non libéré est de D : 1.500.000.

La société « **Tunisie Factoring** » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital s'élève à la clôture de la période à la somme de D : 4.400.000, divisé en 440.000 actions de D : 10 chacune, souscrites en numéraires et libérées intégralement lors de la souscription.

Sociétés d'investissement

A l'initiative de Tunisie leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

Tuninvest-Sicar : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital s'élève à D : 7.850.000, divisé en 981.250 actions de D : 8 chacune, totalement libérées.

Les titres de TUNINVEST SICAR sont cotés en Bourse.

Tunisie-Sicar: constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à D : 3.825.000, divisé en 382.500 actions de D : 10 chacune, totalement libérées.

Tuninvest International-Sicar: constituée en 1998 avec un capital de D : 10.000.000, divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune, totalement libérées.

Tuninvest Innovations-Sicar: constituée en 2002 avec un capital de D : 5.500.000, divisé en 550.000 actions de D : 10 chacune.

Les autres sociétés du groupe

La **Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT)** est une société anonyme constituée en 1998 pour la construction du nouveau siège du Groupe Tunisie Leasing.

Son capital social s'élève à D : 3.600.000, divisé en 36.000 actions de D : 100 chacune, détenu par Tunisie Leasing et Tunisie Factoring.

Tunis Call Center (TCC) est une société anonyme constituée en 1998 avec pour objet principal l'étude et le conseil en marketing. Elle est contrôlée conjointement par Tunisie leasing et Tunisie valeurs.

Son capital social s'élève à D : 1.050.000, divisé en 105.000 actions de D : 10 chacune.

Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) est une société anonyme constituée en 2001 avec pour objet principal l'audit économique, juridique et financier.

Son capital social s'élève à D : 400.000, divisé en 40.000 actions de D : 10 chacune, détenu quasi - totalement par Tunisie Valeurs.

Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD) est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à D : 250.000, divisé en 2.500 parts de D : 100 chacun

1-2 : Tableaux des participations et organigramme du groupe

La synthèse des participations des sociétés du groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après.

TL (suite)

Tableau 1: Participations au 31 décembre 2004

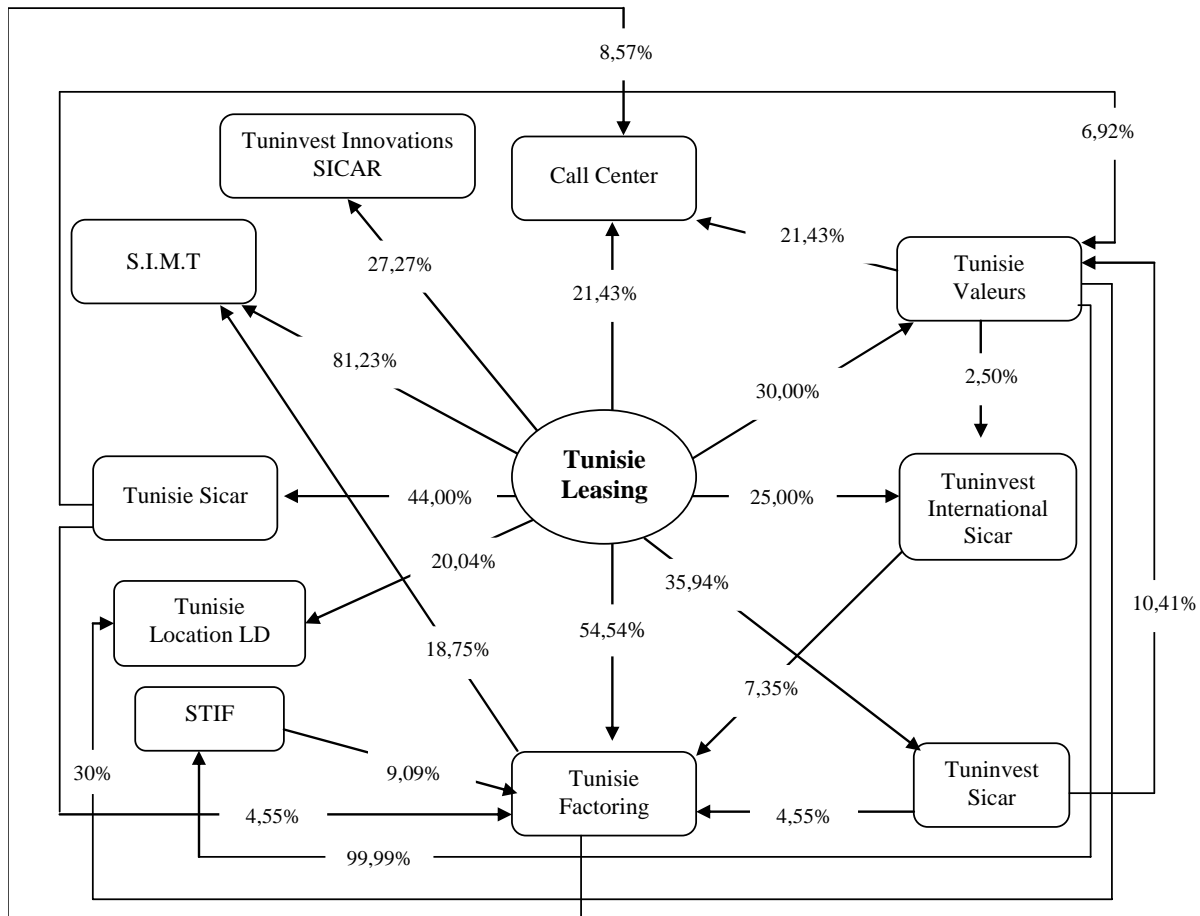
	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		Tunis Call Center		S.I.M.T		STIF		Tunisie Location LD	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	15 000	30,00%	352 645	35,94%	168 299	44,00%	250 000	25,00%	150 000	27,27%	239 997	54,54%	22 497	21,43%	29 244	81,23%			501	20,04%
Tunisie Valeurs							25 000	2,50%					22 497	21,43%			39 995	99,99%	750	30,00%
Tunisie SICAR	3 460	6,92%									20 000	4,55%								
Tuninvest SICAR	5 203	10,41%									20 000	4,55%								
Tuninvest International SICAR											32 360	7,35%								
Tunisie Factoring													9 000	8,57%	6 750	18,75%				
Tunis Call Center																				
Société Immobilière (SIMT)																				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											40 000	9,09%								
Autres	26 337	52,67%	628 605	64,06%	214 201	56,00%	725 000	72,50%	400 000	72,73%	87 643	19,92%	51 006	48,58%	6	0,02%	5	0,01%	1 249	49,96%
Total	50 000	100,00%	981 250	100,00%	382 500	100,00%	1 000 000	100,00%	550 000	100,00%	440 000	100,00%	105 000	100,00%	36 000	100,00%	40 000	100,00%	2 500	100,00%

TL (suite)

Tableau 2: Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 décembre 2004

	Tunis valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		Tunis Call center		S.I.M.T		STIF		Tunisie Location LD		
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	
Tunisie Leasing	30,00%		35,94%		44,00%		25,00%		27,27%		54,54%		21,43%		81,23%					20,04%	
Tunisie Valeurs								0,92%						7,88%				36,78%		11,04%	
Tunisie SICAR		3,04%										2,00%									
Tuninvest SICAR		3,74%										1,63%									
Tuninvest International SICAR												1,91%									
Tunisie Factoring													5,44%		11,89%						
Tunis Call Center																					
Société Immobilière (SIMT)																					
Société d'Ingénierie Financière (STIF)												3,34%									
Autres																					
Total	30,00%	6,78%	35,94%		44,00%		25,00%	0,92%	27,27%		54,54%	8,88%	21,43%	13,32%	81,23%	11,89%	0,00%	36,78%	20,04%	11,04%	
Total participation	36,78%		35,94%		44,00%		25,92%		27,27%		63,43%		34,74%		93,13%			36,78%		31,08%	

TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2004



TL (suite)

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION**2.1 : Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Degré de contrôle	Méthode retenue
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Tunis Call Center	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle
Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie	Contrôle exclusif (2)	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Mise en équivalence

Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

Bien que conformément aux dispositions transitoires de la NC 35, la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie devrait être consolidée selon la méthode de mise en équivalence, elle a été intégrée globalement car il s'agit d'une société qui a été créée dans l'unique but de construire le siège du Groupe Tunisie Leasing.

La Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs.

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.

L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

Traitement des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Ces participations sont classées dans les actifs à long terme et présentées au bilan sous une rubrique distincte.

La quote part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du groupe**La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère**

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NC 36, entre autres, comme actif incorporel.

Intégration des sociétés sous contrôle conjoint et sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;

Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;

Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;

La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;

Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;

Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.

Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptable nettes à la date de chaque acquisition.

Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou proportionnellement.

Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

TL (suite)

2.5. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés**Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignés sur celles retenues pour les comptes consolidés du groupe. Il en a été ainsi de la comptabilisation des intérêts de portages de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont encourus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

des comptes courants entre sociétés du groupe,
des billets de trésorerie octroyés par les sociétés consolidées au profit de Tunisie Leasing,
des intérêts sur billets de trésorerie,
des prestations de services entre sociétés consolidées,
loyers facturés par la SIMT aux sociétés consolidées,
des provisions constituées sur les titres des filiales consolidées, et
des dividendes servis par les sociétés consolidées.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de (u) :

La NC 35 (Etats financiers consolidés), la NC 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NC 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés. Système comptable des entreprises, et notamment les règles de présentation, d'évaluation et de divulgation des opérations.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4-1 : Immobilisations destinées à la location

Les immobilisations destinées à la location sont les biens acquis et donnés en location pour une durée qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions).

Tous les biens donnés en location sont couverts par une police d'assurance « tous risques ».

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Le mode d'amortissement appliqué pour ces immobilisations est l'amortissement progressif sur la durée du bail. Selon cette méthode, l'amortissement du bien correspond à la portion de capital incluse dans chaque loyer facturé.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

De même, le coût d'entrée des immobilisations peut subir des modifications et ce, à l'occasion d'une consolidation d'impayés ou d'une location de biens récupérés.

4-2 : Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés ainsi que les titres de placement sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

A la clôture de l'exercice, les plus values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de l'exercice, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

4-3 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

4-4 : Politique de provisions

Il est constitué annuellement une provision globale égale à 1% de l'encours des loyers pour l'activité de leasing et à 1,5% de l'encours des factures achetées pour l'activité d'affacturage.

Ces proportions couvrent aussi bien le principal que les produits réservés.

Parallèlement, les normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991 sont appliquées.

Dans le cas où le montant de la provision résultant de l'application de la circulaire est inférieur à celui calculé en référence à l'encours du loyer; l'excédent est porté au passif du bilan sous la rubrique des provisions pour risques.

Dans le cas contraire, l'écart dégagé est prélevé sur la provision inscrite au passif du bilan et en cas d'insuffisance il est procédé à la dotation d'une provision complémentaire.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

4-4-1 : Les classes sont au nombre de 5 :

Minimum de provision

A appliquer par classe

. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

TL (suite)

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,

- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

4-4-2 : Les garanties reçues

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

4-4-3 : La valeur du matériel en leasing :

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

4-4-4 : Les autres garanties

Sont considérées comme garanties, pour l'activité d'affacturage :

Les créances détenues sur les acheteurs facturés, à l'exclusion des factures litigieuses et dans la limite de 90% :

- . des créances courantes pour les acheteurs du secteur privé, à l'exclusion de l'encours des factures achetées et non échues sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ;
- . des créances dont l'âge est inférieur à 360 jours, pour le secteur public

Les garanties reçues des correspondants étrangers. Elles correspondent à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers, si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garanties.

4-5 : Impôts différés

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Dans ce contexte et notamment en ce qui concerne l'activité de leasing, le bénéfice imposable était calculé, jusqu'à la clôture de l'exercice 1999, sur la base des amortissements fiscaux et non sur la base des amortissements financiers.

Pour un lot de contrats souscrits pendant une période et étant donné que les amortissements financiers sont progressifs, le bénéfice comptable qui en découle est dégressif et se trouve pendant les premières années supérieur au bénéfice fiscal.

Or, comme à la fin du contrat, le bénéfice comptable cumulé devrait être égal au bénéfice fiscal cumulé et par conséquent les impôts dus devraient être égaux, l'insuffisance d'impôt constaté durant les premières années, par rapport à l'impôt calculé sur le bénéfice comptable ne constitue nullement un gain pour la société mais plutôt une charge différée sur les exercices postérieurs. De ce fait, le bénéfice net dégagé pendant les premières années n'est pas en totalité disponible mais comporte une charge fiscale latente.

Pour couvrir cette charge, il est procédé à la constitution d'une provision pour impôt.

Cette provision est calculée, au taux de 20%, sur l'excédent des amortissements fiscaux par rapport aux amortissements financiers, déduction faite des provisions constituées en franchise d'impôt.

4-6 : Comptabilisation des revenus de leasing

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de l'exercice, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Clients et comptes rattachés ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4-7 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contre partie de ses services, la société est rémunérée par :

Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.

Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

TL (suite)

4-8 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

TL (suite)

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS DESTINEES A LA LOCATION

Les immobilisations destinées à la location s'analysent comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissements et provisions</u>	<u>Valeur Nette</u>
- Immobilisations en location	353 959 010	(156 101 649)	197 857 361
- Immobilisations, contrats suspendus	27 200 838	(14 744 982)	12 455 856
- Immobilisations, contrats échus	104 540 410	(104 179 910)	360 500
- Immobilisations en cours	2 052 096		2 052 096
Totaux	<u>487 752 354</u>	<u>(275 026 541)</u>	<u>212 725 813</u>
- Provisions pour dépréciation		(5 763 888)	(5 763 888)
Soldes au 31 Décembre 2004	<u>487 752 354</u>	<u>(280 790 429)</u>	<u>206 961 925</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur ce poste sont indiqués ci-après :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissements et provisions</u>	<u>Valeur Nette</u>
Valeur brute	451 800 583		
Amortissements		(247 641 094)	
Provisions pour dépréciation		(4 686 032)	
Soldes au 31 Décembre 2003	<u>451 800 583</u>	<u>(252 327 126)</u>	<u>199 473 457</u>
Additions de l'exercice			
- Investissements	107 965 657	-	107 965 657
- Relocations	1 190 083	-	1 190 083
Retraits de l'exercice			
- Cessions à la Valeur résiduelle	(56 941 421)	56 856 452	(84 969)
- Cessions anticipées	(14 924 742)	8 241 687	(6 683 055)
- Relocations	(1 337 806)	838 958	(498 848)
Amortissements de l'exercice		(93 322 545)	(93 322 545)
Provisions de l'exercice			
- Dotations		(1 826 086)	(1 826 086)
- Reprises		748 231	748 231
Soldes au 31 Décembre 2004	<u>487 752 354</u>	<u>(280 790 429)</u>	<u>206 961 925</u>

TL (suite)

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS DESTINEES A LA LOCATION (suite)

5.1 : Analyse par secteur d'activité

Les immobilisations destinées à la location, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Encours (a)</u>
Bâtiment et travaux publics		
Entreprises de BTP	66 437 645	25 630 065
Carrières	11 597 617	3 564 931
Matériaux de construction	16 189 559	6 606 826
Industrie		
Textile, cuir et chaussures	24 786 847	9 369 235
Agro-alimentaire	89 758 885	39 248 466
Industries diverses	86 602 461	39 232 010
Tourisme et para tourisme	27 389 388	9 159 474
Commerces et services		
Transport	34 250 368	10 967 472
Médical et para-médical	8 493 100	4 092 519
Commerce	105 299 922	51 353 469
Services	16 946 562	6 770 558
<u>Total</u>	<u>487 752 354</u>	<u>205 995 025</u>

5.2 : Analyse par type de matériel

Les immobilisations destinées à la location, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Encours (a)</u>
Matériels de BTP	59 530 330	19 025 389
Equipements hôteliers	10 175 336	3 527 750
Equipements industriels	76 263 700	30 470 684
Matériels informatiques	4 322 066	1 403 051
Véhicules légers	127 185 349	53 751 994
Matériels de manutention	9 501 090	4 214 266
Matériels de transport en commun	10 804 510	4 312 004
Matériels de transport de marchandises	69 117 805	22 833 657
Matériels médical et para-médical	6 086 745	2 111 045
Matériel divers	14 668 302	4 350 615
<u>Sous total</u>	<u>387 655 233</u>	<u>146 000 455</u>
Immobilier	100 097 121	59 994 570
<u>Total</u>	<u>487 752 354</u>	<u>205 995 025</u>

(a) Valeur comptable nette compte non tenu des régularisations des amortissements inclus dans les loyers perçus d'avance à la clôture de l'exercice.

TL (suite)

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Titres mis en équivalence	9 469 086	10 181 020
Titres immobilisés	4 346 920	3 316 840
Prêts au personnel	770 588	644 278
Dépôts et cautionnements versés	85 408	35 662
<u>Total brut</u>	<u>14 672 002</u>	<u>14 177 800</u>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(150 490)	0
Provisions pour dépréciation	(17 880)	(17 880)
<u>Total net</u>	<u>14 503 632</u>	<u>14 159 920</u>

TL (suite)

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES (suite)

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2004 comme suit :

Emetteur	Coût d'acquisition (a)	Ecart d'acquisition (b)	Quote-part	Quote-part	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu (a)
			dans les réserves	dans les résultats		
* Tuninvest Sicar	2 681 192	(82 706)	182 292	138 015	2 918 793	35,94%
* Tunisie Sicar	1 402 277	0	(129 291)	103 017	1 376 003	44,00%
* Tunisie Valeurs	1 266 895	(111 282)	(108 242)	179 454	1 226 825	36,78%
* Tuninvest International Sicar	2 508 085	0	(83 121)	94 861	2 519 825	25,92%
* Tuninvest Innovations Sicar	1 500 000	0	(49 386)	(41 312)	1 409 302	27,27%
* Tunisie LLD	16 781	0	(994)	2 551	18 338	31,08%
	<u>9 375 230</u>	<u>(193 988)</u>	<u>(188 742)</u>	<u>476 586</u>	<u>9 469 086</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2004 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Date souscription	Observation
* B.T.S	500	10	5 000		1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	34 090	10	340 900		2000	(*)
* Techno catering	20 000	10	200 000		2001	(*)
* Flexo print	891	500	445 500		2001/2002	(*)
* OXIA	4 501	10	45 010		2001	(*)
* AVITOP	5 049	10	50 490		2001	(*)
* Carthago céramic	350	100	35 000		2001	(*)
* STIF	1	10	10		2001	
* CDS	20	500	10 000		2001	(*)
* Société moderne de filtration	500	100	50 000		2002	
* S.P.P.A.S	2 200	50	110 000		2002	(*)
* GIPA	2 200	100	220 000		2002	(*)
* ESPRIT	5 000	10	50 000		2003	
* STPA	2 370	500	1 185 000		2003/2004	(*)
* GAN	25 000	10	250 000		2003	(*)
* Etablissement Abdelmoula	13 109	27	350 010		2004	(*)
* Hôtel Granada	100 000	10	1 000 000		2004	(*)
			<u>4 346 920</u>	<u>0</u>		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

NOTE 7 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	31/12/2004	31/12/2003
Clients ordinaires		
- Impayés	5 557 752	5 245 421
- Intérêts de retard à facturer	24 451	29 288
Montant brut	<u>5 582 203</u>	<u>5 274 709</u>
A déduire :		
- Provisions	(1 797 148)	(1 292 417)
- Produits réservés	(968 738)	(928 904)
Montant net	<u>2 816 317</u>	<u>3 053 388</u>
Clients litigieux		
- Impayés	11 427 312	11 848 264
Montant brut	<u>11 427 312</u>	<u>11 848 264</u>
A déduire :		
- Provisions	(7 748 353)	(7 442 252)
- Produits réservés	(1 809 238)	(2 015 049)
Montant net	<u>1 869 721</u>	<u>2 390 963</u>
Solde des clients et comptes rattachés	<u>4 686 038</u>	<u>5 444 351</u>

TL (suite)

NOTE 8 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	49 732 093	42 333 184
Comptes des acheteurs export	3 669 066	4 635 593
Comptes des acheteurs import	2 611 729	2 777 692
<u>Sous total</u>	<u>56 012 888</u>	<u>49 746 469</u>
A déduire		
Provisions	(1 727 521)	(1 394 091)
<u>Montant net</u>	<u>54 285 367</u>	<u>48 352 378</u>
Comptes des adhérents		
Correspondants étrangers	2 611 729	2 777 692
Fonds de garantie	7 378 666	6 276 807
Disponible	6 063 281	5 386 847
<u>Sous total</u>	<u>16 053 676</u>	<u>14 441 346</u>
<u>Financement des adhérents</u>	<u>39 959 212</u>	<u>35 305 123</u>

Les risques encourus sur les adhérents en contentieux s'élèvent à D : 1.301.629 et sont couverts intégralement par des provisions.

TL (suite)

NOTE 9 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
- Capital social	(A)	20 000 000	17 500 000
- Réserve légale	(B)	1 558 906	1 383 482
- Réserves pour réinvestissements exonérés		5 036 843	5 036 843
- Fonds social		40 000	0
- Réserve affectée à l'augmentation du capital		0	2 500 000
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(C)	(188 742)	(270 515)
- Dividendes reçus des filiales		349 497	513 631
- Résultats reportés		10 183 645	9 430 658
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>36 980 149</u>	<u>36 094 099</u>
- Résultat net des sociétés intégrées		3 558 736	3 917 267
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(C)	476 586	144 259
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(442 568)	(431 847)
Résultat net revenant à la société consolidante	(1)	<u>3 592 754</u>	<u>3 629 679</u>
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	<u>40 572 903</u>	<u>39 723 778</u>
Nombre d'actions (2)	(2)	2 000 000	1 750 000
Résultat par action	(1) / (2)	1,796	2,074
Résultat par action (ajusté)	(E)	1,796	1,815

(A) Au 31 Décembre 2004, le capital social est de DT : 20.000.000 composé de 2.000.000 actions d'une valeur nominale de DT : 10 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir note 6

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Dans la mesure où l'émission d'actions gratuites dans le cadre de l'augmentation de capital effectuée en 2004 est une émission sans contrepartie, elle est traitée comme si elle s'était produite avant l'ouverture de la période présentée à titre comparatif. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au titre de l'exercice 2003 présenté à titre comparatif a été, en conséquence, ajusté.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TL (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinvestissements	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Autres réserves	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2002	15 000 000	1 203 422	5 036 843	5 000 000	0	(231 010)	599 038	7 040 599	5 045 792	38 694 684
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 Mai 2003		180 060					(599 038)	5 155 331	(4 736 353)	0
Affectations approuvées par les A.G.O des filiales						35 805	273 634		(309 439)	0
Autres distributions approuvées par les A.G.O des filiales						(11 014)		(12 677)		(23 691)
Effet de régularisation des résultats des filiales						(101 329)		(143 450)		(244 779)
Effet du changement des taux de participation						12 811		(75 763)		(62 952)
Dividendes reçus des filiales intégrées						24 222	239 997	(264 219)		0
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2002								(2 331 000)		(2 331 000)
Dotations au fonds social								(40 000)		(40 000)
Modifications comptables								101 837		101 837
Augmentation approuvée par l'A.G.E du 1er Novembre 2001	2 500 000			(2 500 000)						0
Résultat consolidé de l'exercice 2003									3 629 679	3 629 679
Solde au 31 Décembre 2003	17 500 000	1 383 482	5 036 843	2 500 000	0	(270 515)	513 631	9 430 658	3 629 679	39 723 778
Affectations approuvées par l'A.G.O du 10 Juin 2004		175 424					(513 631)	3 846 678	(3 508 471)	0
Affectations approuvées par les A.G.O des filiales						34 761	109 500	(37 762)	(121 208)	(14 709)
Autres distributions approuvées par les A.G.O des filiales						(11 035)		(12 686)		(23 721)
Effet de régularisation des résultats des filiales						18 191		(36 284)		(18 093)
Effet du changement des taux de participation						15 480		3 414		18 894
Dividendes reçus des filiales intégrées						24 376	239 997	(264 373)		0
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2003								(2 706 000)		(2 706 000)
Dotations au fonds social					40 000			(40 000)		0
Augmentation approuvée par l'A.G.E du 1er Novembre 2001	2 500 000			(2 500 000)						0
Résultat consolidé de l'exercice 2004									3 592 754	3 592 754
Solde au 31 Décembre 2004	20 000 000	1 558 906	5 036 843	0	40 000	(188 742)	349 497	10 183 645	3 592 754	40 572 903

TL (suite)

NOTE 10 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring		
- Dans le capital	1 329 382	1 297 961
- Dans les réserves	990 586	719 569
- Dans le résultat (A)	459 530	440 580
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la S.I.M.T		
- Dans le capital	247 460	247 743
- Dans les réserves	(20 261)	(8 883)
- Dans le résultat (B)	(16 962)	(8 733)
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>2 989 735</u>	<u>2 688 237</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires (A) + (B)	<u>442 568</u>	<u>431 847</u>

TL (suite)

NOTE 11 : EMPRUNT

TABLEAU DES EMPRUNTS AU 31 DECEMBRE 2004

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES		50 839 000	25 700 000	31 845 635	44 693 365	30 844 452	13 848 913
* AMEN BANK	7 500 000	400 000	0	400 000	0	0	0
* AMEN BANK	8 000 000	3 000 000	0	2 000 000	1 000 000	0	1 000 000
* AMEN BANK	10 000 000	0	10 000 000	1 875 000	8 125 000	5 625 000	2 500 000
* SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	2 400 000	2 400 000	0	218 181	2 181 819	1 745 457	436 362
* UNION INTERNATIONALE DE BANQUE	3 000 000	500 000	0	500 000	0	0	0
* CITIBANK	5 000 000	7 600 000	0	7 600 000	0	0	0
* STUSID	2 500 000	1 750 000	0	500 000	1 250 000	750 000	500 000
* BTKD	2 000 000	1 336 000	0	664 000	672 000	0	672 000
* BTKD	2 000 000	1 834 000	0	664 000	1 170 000	506 000	664 000
* BTKD	3 000 000	0	3 000 000	0	3 000 000	2 250 000	750 000
* BTEI	5 000 000	4 000 000	0	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
* B.E.S.T BANK	3 000 000	3 000 000	9 000 000	12 000 000	0	0	0
* A.B.C TUNISIE	3 700 000	3 700 000	0	3 700 000	0	0	0
* A.B.C TUNISIE	3 700 000	0	3 700 000	0	3 700 000	0	3 700 000
* TRESOR TUNISIEN	14 319 000	14 319 000	0	0	14 319 000	14 319 000	0
* BANQUE DE L'HABITAT	5 000 000	5 000 000	0	724 454	4 275 546	3 648 995	626 551
* BILLETS DE TRESORERIE	2 000 000	2 000 000	0	0	2 000 000	0	2 000 000
BANQUES ETRANGERES		33 564 956	31 499 864	10 651 547	54 413 273	43 801 000	10 612 273
* Crédit BIRD 3678 TUN (a)	US\$ 6 000 000	4 142 893	0	389 125	3 753 768	3 345 768	408 000
* Etat (ligne BIRD 3671 TUN) (b)	US\$ 6 000 000	5 105 849	0	680 782	4 425 067	3 744 289	680 778
* Crédit FMO III (c)	EUR 2 500 000	1 198 102	0	798 734	399 368	0	399 368
* Crédit FMO IV (d)	EUR 3 000 000	4 152 000	0	1 038 000	3 114 000	2 076 000	1 038 000
* Crédit FMO (TF)	EUR 2 000 000	2 910 000	0	291 000	2 619 000	2 037 000	582 000
* JEXIM BANK (e)	JPY 1 400 000 000	10 551 714	0	1 406 895	9 144 819	7 737 914	1 406 905
* BEI (credit participatif) (f)	ECU 1 279 738	1 619 398	0	258 500	1 360 898	1 360 898	0
* A.B.C TUNIS (g)	US\$ 3 000 000	3 885 000	3 515 400	3 885 000	3 515 400	0	3 515 400
* B.A.D (h)	EUR 8 000 000	0	12 230 800	1 903 511	10 327 289	7 745 467	2 581 822
* B.E.I (i)	EUR 7 148 963	0	10 873 000	0	10 873 000	10 873 000	0
* PROPARCO	EUR 4 000 000	0	4 880 664	0	4 880 664	4 880 664	0
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES		84 403 956	57 199 864	42 497 182	99 106 638	74 645 452	24 461 186

- (a) Le taux d'intérêt correspond au coût moyen des ressources majoré de 0,5% ;
Le risque de change est garanti par le fonds de péréquation de change moyennant le paiement, à chaque échéance, d'une commission égale au différentiel entre le TMM majoré de 0,5% et le taux du crédit.
- (b) L'Etat Tunisien a consenti le 27 Novembre 1995 à la société un financement subsidiaire sur le prêt BIRD n° 3671 TUN ;
Le financement a été consenti en dinar tunisien pour l'équivalent de US\$: 6.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 0,5%, sans que ce taux ne soit inférieur au taux d'intérêt applicable au prêt.
- (c) Le crédit a été contracté pour un montant en dinars équivalent à EUR: 2.500.000, au taux du marché monétaire majoré de 1,25% sans que ce taux ne soit inférieur à 7,5%.
- (d) Le crédit a été contracté pour un montant en dinars équivalent à EUR: 3.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 1,25% sans que ce taux ne soit inférieur à 7,5%.
- (e) L'Etat Tunisien a consenti le 15 Mai 1998 à la société un financement subsidiaire sur le prêt J. EXIM BANK du 27 Mai 1997 ;
Le financement a été consenti en dinar tunisien pour l'équivalent de JPY : 14.000.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 0,5%, sans que ce taux ne soit inférieur au taux d'intérêt applicable au prêt.
- (f) Le crédit a été contracté pour un montant en dinars équivalent à ECU: 1.279.738 (utilisations à fin 1998), rémunéré à concurrence de 75% des dividendes et 50% des plus values éventuelles des titres financés ;
les moins values éventuelles seront supportées par la BEI.
- (g) Le crédit a été contracté, sur autorisation de la BCT en date du 11 avril 2002, pour la constitution d'un dépôt de garantie auprès de l'ABC TUNISIE.
Ce dépôt est rémunéré aux mêmes conditions de rémunération du crédit.
- (h) Le crédit a été contracté pour un montant en dinars équivalent à EUR: 8.000.000 au taux d'intérêt fixe déterminé par la BAD et égal à un taux de base majoré de 1,7% ;
- (i) Le crédit a été contracté dans le cadre du Prêt Global Entreprises Tunisiennes III (EUROMED II) à un taux d'intérêt fixe calculé au taux nominal annuel applicable, lors de chacune des notifications aux opérations de la BEI en Eur présentant, en matière de régime d'amortissement et de durée, les mêmes caractéristiques que le versement concerné.

TL (suite)

NOTE 11 (Suite) : EMPRUNT

TABLEAU DES EMPRUNTS AU 31 DECEMBRE 2004

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 1999 I	7,00%	10 000 000	2 000 000	2 000 000	0	0	0
* Emprunt obligataire 1999 II	7,00%	10 000 000	2 000 000	2 000 000	0	0	0
* Emprunt obligataire 2000	7,00%	10 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
* Emprunt obligataire 2001 I	7,40%	10 000 000	6 000 000	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
* Emprunt obligataire 2001 II	7,40%	10 000 000	8 000 000	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
* Emprunt obligataire 2002 I	7,40%	15 000 000	12 000 000	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2002 II	7,40%	10 000 000	10 000 000	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
Emprunt obligataire 2002 (TF)	7,60%	7 000 000	5 600 000	1 400 000	4 200 000	2 800 000	1 400 000
* Emprunt obligataire 2003	7,40%	10 000 000	10 000 000	0	10 000 000	8 000 000	2 000 000
* Emprunt obligataire 2004	7,40%	15 000 000	0	15 000 000	0	12 000 000	3 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		59 600 000	15 000 000	16 400 000	58 200 000	40 800 000	17 400 000
TOTAL GENERAL		144 003 956	72 199 864	58 897 182	157 306 638	115 445 452	41 861 186

TL (suite)

NOTE 12 : PROVISIONS

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

		<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
- Provisions non affectées, Tunisie Leasing	(A)	31 556	20 228
- Provisions non affectées, Tunisie Factoring	(A)	2 235 512	1 875 138
<u>Total des provisions non affectées</u>		<u>2 267 068</u>	<u>1 895 366</u>
- Autres provisions pour risques, Tunisie Leasing		207 470	90 771
<u>Total des provisions pour risques</u>		<u>2 474 538</u>	<u>1 986 137</u>

(A) Voir note 4-4 : Politique de provisions

NOTE 13 : IMPÔT DIFFERE

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

		<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
- Passif d'impôt différé, Tunisie Leasing		(364 072)	(598 543)
- Passif d'impôt différé, Tunisie Facatoring		(20 572)	(16 892)
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing		83 143	59 843
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring		474 812	340 886
- Actif d'impôt différé, Tunis Call Center		24 994	33 430
<u>Total impôts différés</u>	(A)	<u>198 305</u>	<u>(181 276)</u>

(A) Voir note 4-5 : Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés figuraient au 31/12/2003 pour leur solde net parmi les passifs. Ils sont désormais présentés distinctement au niveau des actifs et des passifs. Les données de l'exercice 2003 ont été retraitées pour les besoins de la comparaison.

TL (suite)

NOTE 14 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
- Echéances à moins d'un an sur emprunts obligataires		17 400 000	16 400 000
- Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires locaux		11 848 913	20 970 635
- Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires étrangers		10 612 273	8 652 414
- Echéances à moins d'un an sur billets de trésorerie à long terme		2 000 000	-
 Sous total (voir note 11)		<u>41 861 186</u>	<u>46 023 049</u>
 - Crédit à court terme UTB	(A)	2 653 410	3 576 098
- Ligne d'avance CITIBANK	(B)	4 000 000	8 000 000
- Ligne d'avance ABC	(C)	1 000 000	1 000 000
- Billets de trésorerie		35 600 000	28 100 000
- Intérêts courus sur emprunts obligataires		2 612 452	1 620 552
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux		661 548	846 659
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers		1 074 532	684 720
- Banques, découverts		7 689 103	12 534 133
 <u>Total</u>		<u>97 152 231</u>	<u>102 385 211</u>

(A) : La convention porte sur un crédit à court terme de EURO : 7 622 450 (contre valeur FRF: 50.000.000), destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export).

Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,875 points, pour les tirages d'un montant supérieur ou égal à EURO : 22.875 (contre valeur de FRF: 150.000)

(B) : Cette ligne est valable pour une durée d'un an à compter du 15 Octobre 2004. Elle est plafonnée à DT : 8.500.000 et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré d'un point et demi.

(C) : Cette ligne est valable pour une durée de six mois à compter du 17 Décembre 2004. Elle est plafonnée à DT : 1.000.000 et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré d'un point et demi.

TL (suite)

NOTE 15 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
- Loyers de leasing	114 144 203	103 971 572
- Loyers de l'immobilier en leasing		
- Intérêts intercalaires	134 306	138 894
- Préloyers		
<u>Revenus bruts de leasing</u>	<u>114 278 509</u>	<u>104 110 466</u>
- Intérêts de retard	<u>925 952</u>	<u>1 171 643</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(409 581)	(592 411)
. Intérêts de retard	(238 465)	(246 596)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	715 509	539 941
. Intérêts de retard antérieurs	98 513	97 203
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>165 976</u>	<u>(201 863)</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations en location	(93 322 545)	(84 133 444)
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>22 047 892</u>	<u>20 946 802</u>

NOTE 16 : REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, se présente ainsi :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
- Commissions de factoring	2 078 143	1 968 089
- Intérêts de financement	3 235 381	3 150 982
<u>Total</u>	<u>5 313 524</u>	<u>5 119 071</u>

TL (suite)

NOTE 17 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	4 878 394	4 477 357
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	3 203 313	3 131 955
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	2 486 915	1 776 837
- Intérêts des billets de trésorerie à long terme	0	13 905
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	362 609	327 421
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>10 931 231</u>	<u>9 727 475</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	563 109	479 357
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	2 266 758	2 835 990
- Autres	15 595	3 737
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>2 845 462</u>	<u>3 319 084</u>
<u>Total général</u>	<u>13 776 693</u>	<u>13 046 559</u>

NOTE 18 : DOTATIONS AUX PROVISIONS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Leasing)	3 480 176	3 614 796
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Leasing)	(1 121 529)	(665 174)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	470 414	423 131
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(136 984)	(264 095)
- Créances radiées (Leasing)	469 959	690 427
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	(469 959)	(599 298)
<u>Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>2 692 077</u>	<u>3 199 787</u>
- Dotations aux provisions non affectées (Leasing)	11 329	0
- Reprises sur provisions non affectées (Leasing)	0	(1 140 615)
- Dotations aux provisions non affectées (Factoring)	360 374	452 993
<u>Total des dotations aux provisions</u>	<u>(A) 3 063 780</u>	<u>2 512 165</u>

(A) Voir note 4.4 : Politique de provisions

TL (suite)

NOTE 19 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en dinars) 31/12/2004 31/12/2003

<i>PASSIFS EVENTUELS</i>	31/12/2004	31/12/2003
Caution données par TL à la SNMVT (portage sur les titres de Call Center)	510 000	120 000
Caution données par TL à la famille Driss (portage sur les titres de Call Center)	60 000	120 000
	450 000	
<i>ENGAGEMENTS DONNEES</i>	23 419 487	18 937 403
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrat signés non encore mis en force)	10 558 754	7 892 322
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrat non encore signés)	10 487 648	7 758 631
Engagements de financement en faveur des adhérents	941 688	1 131 004
Engagements de financement en faveur des correspondants étrangers	894 721	2 035 446
Contrats de portage signés et non encore concrétisés	536 676	120 000
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>	242 149 653	231 376 245
Garanties reçues (hypothèques sur les contrats actifs)	7 081 771	16 498 943
Garanties reçues (Aval sur billet de trésorerie)	10 000 000	0
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	432 810	120 130
Garanties reçues des correspondants étrangers factoring	3 296 758	4 568 567
Garanties reçues de l'assureur crédit	987 163	0
Loyers à échoir sur contrats actifs	220 351 151	210 188 605
<i>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</i>	23 340 331	18 503 733
Emprunts obtenus non encore encaissés	23 340 331	18 503 733

NOTE 20 : Evènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 24 mars 2005. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

AMC Ernst & Young est membre de Ernst & Young Global
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

TUNISIE LEASING

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
Exercice clos le 31-12-2004

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de Tunisie Leasing arrêtés au 31 décembre 2004, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés de Tunisie Leasing au 31 décembre 2004. Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de Tunisie Leasing. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les états financiers consolidés. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2004.

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Tunis, le 28 mars 2005